



Impôt sur plus-value vente maison

Par **Korigan**, le **29/10/2011** à **18:48**

Bonjour,

A la suite d'un divorce j'ai vendu ma résidence principale il y a 5 ans et vit depuis en location dans une maison qui est donc actuellement ma résidence principale à ce jour.

Je ne possède actuellement aucun bien immobilier à l'exception d'une co-propriété familiale issue d'une donation de mes parents il y a 12 ans.

Cette maison va être mise en vente prochainement conjointement par les nu-propriétaires et l'usufruitier et le produit de la vente réparti entre toutes les parties prenantes.

Je comprends qu'il n'y a pas d'impôt sur la plus-value dans le cas de vente de résidence principale (cela a été le cas lors de la vente communautaire rappelée ci-dessus) et que ceux appliqués à une résidence secondaire sont très élevés (30%?).

Quel est le régime d'impôt auquel je peux être assujéti sur ma part?

Ce n'est pas ma résidence principale, mais ce n'est pas non plus une résidence secondaire puisqu'il y a un usufruitier?

Est-ce que le fait d'avoir déjà vendu une résidence principale est néfaste au taux applicable?

Cordialement,
Korigan